



COMMUNIQUE DE PRESSE

Plate-forme Finances Canton - Communes.

Nouvelle résolution de l'Assemblée générale de l'AdCV

Alors que la situation financière du Canton de Vaud a été assainie, en grande partie grâce à la participation des communes, les associations faîtières - UCV et AdCV - ont engagé des négociations avec le Conseil d'Etat pour un nouveau rééquilibrage des charges qui concerne principalement la facture sociale cantonale.

À ce stade, aucun accord n'est intervenu. Le Conseil d'Etat considère les intentions des communes comme extravagantes, à savoir de revenir à la situation où les communes payaient le 1/3 et l'Etat les 2/3 de ces coûts. L'objectif des communes est de stabiliser leurs finances dont les autorités s'inquiètent de leur péjoration, principalement due aux coûts étatiques, sans en avoir la maîtrise. Les prévisions de dépenses pour ce secteur se montent à 2 milliards à l'horizon 2018, contre 621 millions en 2000!

Les communes membres de l'AdCV ont exigé, par des résolutions votées à l'unanimité lors des Assemblées générales du 14 mars et du 6 juin dernier, un retour graduel aux 33% initiaux, cela sans bascule de points d'impôts des communes vers le Canton.

Le Conseil d'Etat n'est entré en matière sur cette problématique avec les communes que pour avoir la paix en offrant le minimum possible. Ce qui, après d'âpres discussions, ne répond en aucune mesure aux attentes fixées par les associations de communes qui demandent une réforme afin d'éviter de se retrouver toutes – petites, grandes, riches ou pauvres - dans une situation particulièrement difficile d'ici à 2018.

Afin de permettre aux communes de répartir équitablement les charges dynamiques à long terme de la facture sociale cantonale, il est impératif que la distribution des charges soit structurelle, à savoir le reflet de la répartition des recettes fiscales entre le Canton et les communes.

Par ailleurs, suite à l'introduction du Plan directeur cantonal, les petites communes n'ont plus la possibilité d'accueillir de nouveaux contribuables pour leur permettre de supporter l'augmentation régulière des charges financières.

Chaque année, les communes doivent faire face à de multiples reports de charges du Canton et, suite aux différentes votations, devront investir lourdement dans les nouveaux bâtiments scolaires et parascolaires, par exemple.

Les intérêts différents, voire divergents, entre les petites et les grandes communes, entre les villes et les villages, sont soigneusement entretenus par le Conseil d'Etat qui continue à puiser dans le coffre-fort communal. Le contribuable

appréciera, dans les deux cas c'est le même payeur. Le Canton dispose des 2/3 (152.5 points) et les communes du 1/3 (68.1 points) de cette manne.

En conséquence, l'AdCV a voté une nouvelle résolution lors de son AG du 6 juin 2013 qui demande :

1. Un retour progressif à une répartition de la facture sociale cantonale à 1/3 – 2/3, cela d'ici à 2018, en relation avec les recettes fiscales respectives;
2. Le maintien du mode de répartition des coûts par habitant de l'AVASAD;
3. Le maintien strict de la péréquation jusqu'en 2018, avec une possible étude d'ajustement à partir du 2^{ème} semestre 2014, cela sur la base des exercices bouclés de 2011 à 2013;
4. La non-entrée en matière sur les motions déposées par le Grand Conseil, pour ne pas intervenir à la place des députés;
5. Des mesures visant à limiter l'augmentation des coûts de la police jusqu'en 2018;
6. Qu'aucune nouvelle bascule de points d'impôt n'intervienne dans les négociations en cours.

Association de Communes Vaudoises
Jean-Yves Thévoz, Président
Tél. 078 773 80 52

Mont-sur-Rolle, le 7 juin 2013